

**DEMANDE DE RÉSERVATION DE STATIONNEMENT POUR
VÉHICULES D'ACTIVITÉ COMMERCIALE**

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception d'un arrêté municipal

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : ____ / ____ / ____

N° d'arrêté : PM / ____ / ____ / ____

Facture n° ____ - ____ €

DEMANDEUR

Raison sociale : _____

N° SIRET (obligatoire) : _____

N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Nom de contact : _____

E-mail : _____

LIEU DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Première demande

Prolongation

Référence de la précédente réservation : PM / ____ / ____ / ____

Lieu de l'occupation : _____

***2 Joindre une photo si possible du lieu souhaité**

Date(s) de l'opération et les horaires(s) souhaités :

Du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ de ____ h ____ à ____ h ____

Nombre d'emplacements (dimension d'un emplacement 5m de longueur) : _____

PARAPHE :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

✚ Extrait Kbis de moins de 3 mois

✚ Pièce d'identité du gérant

TARIFS 2024

Réservation de stationnement pour véhicule d'activité commerciale : Garage deux roues, auto-école, concessionnaire automobile

✚ 7,24 € le m² par mois

Le montant total des sommes dues est arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.

Ces autorisations sont soumises à redevances.

Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

✚ Espèces (dans nos locaux, avec l'appoint)

Moyens de paiement :

✚ Chèque à l'ordre « RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL »

✚ Virement

DÉPÔT DU DOSSIER

✚ COURRIER

Police Municipale
Occupation du Domaine Public
25, boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL
☎ 04.93.41.71.33

✚ COURRIEL

odp@villedebeausoleil.fr

IMPORTANT



Pour être recevable, cette demande doit être adressée au minimum 8 jours ouvrés avant le début de l'occupation (hors week-end et jours fériés).

Pour toute prolongation, votre demande ainsi que son règlement devront être adressés 1 semaine avant la fin de votre autorisation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.



L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

À : _____

Signature

Le : ____ / ____ / ____